



réclamation pour PV

Par **P.balan**, le **02/08/2019** à **18:20**

bonjours,j'ai posé une réclamation pour un stationnement sur une place handicapé(07/08/2018) .je viens de recevoir un an plus tard une réponse négative à mon recours.L'administration a t elle le droit de laisser trainer une contestation aussi longtemps.(loi Hollande deux mois de délais)???

voici le texte de ma contestation.

je conteste la validité de cette amende pour les raisons suivantes
en 1 absence de signalisation claire de la réserve pour personnes handicapés (aucun marquage au sol)(voir photos jointes)
en 2 je me suis garée dans un parking mixte parking n 6 acceptant d'autre véhicule (ex camping car)(voir photo)
en 3 le parking est payant jusqu'à 17 heure je me suis garé à 17h30 ce dernier comprenais à peine 8 véhicules aucun d'eux
n'arboraient le macaron indispensable pour ce genre de stationnement il y avait plus de 15 places libres et aucune ne signalait la
possibilité de se garer (au niveau largeur) pour des véhicules conduis par des handicapés.
je n'ignore pas la loi (mon mari étant lui même en ALD)je respecte scrupuleusement les places handicapés...

cordialement P.BALAN